

N° 8379

CHAMBRE DES DEPUTES

Proposition de révision de l'article 15 de la Constitution

* * *

Résumé

II. Objet

La proposition de révision n° 8379 vise à compléter l'article 15, paragraphe 3, de la Constitution¹ par un alinéa 3, aux termes duquel « La liberté d'avoir recours à l'interruption volontaire de grossesse est garantie. La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce cette liberté. »

¹ Art. 15, par. 3 : « Les femmes et les hommes sont égaux en droits et en devoirs. L'État veille à promouvoir activement l'élimination des entraves pouvant exister en matière d'égalité entre femmes et hommes. »